



## Contestation du virement annulé.

Par **sylvie**, le **21/10/2008** à **21:19**

Le père de mes enfants qui est à la même banque que moi ma pas à la même agence à viré (avec 2 opérations distinctes le même jour et depuis le site internet de la banque) 2 fois la somme de la pension alimentaire puis lorsque je le lui ai fait remarquer il a pu sans me demander une quelconque autorisation annuler la transaction et récupérer la somme.

Je pense que la banque devait d'abord obtenir mon accord ( que j'aurais donné) avant de permettre cette annulation.

Ai-je raison?

Si oui sur quel cadre légal puis-je m'appuyer pour invoquer une erreur abusive de ma banque et obtenir réparation auprès d'elle?

Ma gestionnaire à invoqué une erreur de la part du père des enfants qu'il était normal qu'il régularise et passe sous silence une quelconque responsabilité concernant de la banque .

erci de m'apporter votre éclairage car je ne suis pas du tout de la partie!

Sylvie.